



Société des Régates à Voile d'Annecy
Championnat de France Inter séries
Habitable Transportable
du 01 au 04 mai 2008

AVIS de COURSE

Préambule

Les concurrents Français et étrangers doivent présenter à la confirmation de leur inscription :

- une licence fédérale valide avec autorisation parentale pour les mineurs.
- la carte d'identité HN valide de leur bateau

Les concurrents étrangers doivent prouver leur appartenance à une association affiliée à leur association nationale.

1. Organisation

Le Championnat de France inter séries habitables transportables (CFIHT) est une épreuve officielle de la FFVoile, organisée du 01 au 04 mai 2008 par la Société de régates à voile d'Annecy, sous l'égide de la Fédération Française de Voile.

2. Règles

2.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans les règles de course à la voile 2005/2008 (RCV).

2.2 Les règles des classes concernées, telles que modifiées par le présent avis de course ou par les instructions de course.

2.3 Le guide HN France 2008.

2.4 Les règles et usages de protection de l'environnement.

2.5 Pour les besoins de la règle 61.1 le pavillon de protestation est requis quelle que soit la longueur du bateau.

3. Classes admises à courir

L'épreuve est ouverte à tous les bateaux des classes HN A.B.C.R1.R2.L et aux classes monotypes concernées par les classes énoncées ci-dessus.

4. Inscriptions

La réservation des inscriptions est obligatoire sur le site internet de la SRVA www.srva.info ou directement sur france2008.srva.info.

Le chèque de confirmation est à retourner avant le 01 avril minuit à l'ordre de SRVA.CFIHT - 31 rue des Marquisats 74000 Annecy

4.1 Montant des frais d'inscription

L'inscription du bateau et de son équipage est fixée à 100€ jusqu'au 01/04/08 minuit.

Elle sera de 180€ à partir du 02/04/08 sous réserve de l'acceptation de l'inscription par l'organisation.

5. Confirmation des inscriptions

5.1 Les inscriptions seront confirmées sur place le 01 mai de 10h à 18h et le 02 mai de 08h30 à 10h

5.2 Les instructions de course seront affichées dès le début de la confirmation des inscriptions, les annexes seront disponibles à la confirmation.

5.3 Remboursement des inscriptions

Soumis à la décision de l'autorité organisatrice qui pourra exiger les justificatifs nécessaires.

6. Mise à l'eau des bateaux

Par grue ou plan incliné selon un protocole établi par l'organisation.
Le grutage est gratuit.

7. Programmes des courses

- Jeudi 01/05 inscription, jauge et mise à l'eau de 10h à 18h
- Vendredi 02/05 inscriptions de 08h30 à 10h
- Vendredi 02/05 14h 1^o signal d'avertissement Course(s)
- Vendredi 02/05 réception d'accueil à la Mairie à 18h30
- Samedi 03/05 11h 1^o signal d'avertissement Course(s)
- Samedi 03/05 20h30 repas payant sur réservation, à confirmer
- Dimanche 04/05 09h30 1^o signal d'avertissement Course(s)

Aucune procédure de départ ne sera lancée après 13h.

Palmarès et remise des prix dès que possible.

8. Classements

8.1 Nombre de courses

Trois courses dans une classe ou regroupement de classes seront nécessaires pour valider le championnat.

Neuf courses sont programmées pour l'ensemble des catégories.

Une course pourra être retirée si 4 courses ont été courues et validées.

8.2 Décompte des points

Application du système de points à minima de l'annexe A des RCV.

9. Type de parcours

Les parcours seront du type côtier ou construits.

10. Règles particulières au plan d'eau

Interdiction de naviguer dans la zone de la Puya réservée aux plongeurs selon schéma joint.

Matériel de sécurité conforme à celui requis pour les "grands lacs" (www.gouv.fr/loisirs)

12. Titres décernés

12.1 Titre de Champion de France pour les classes HN A.B.C.R1.R2.L ou les regroupements possibles des classes HN A et R1 – B et C - R2 et L – A et B – R1 et R2 qui réunissent un minimum de 15 équipages ayant participé à au moins une course.

Les titres de champion, vice champion et troisième seront décernés aux trois premiers équipages français, la nationalité étant déterminée par la carte d'identité du skipper.

12.2 En cas de regroupement de classes, le titre sera

« Vainqueur du critérium inter série des habitables transportables 2008 de la classe X »

12.3 La liste des titres qui seront attribués sera affichée au panneau officiel dès la clôture des inscriptions.

13. Droit d'utiliser le nom et l'apparence

En participant à cette épreuve le compétiteur autorise les organisateurs et les sponsors de l'épreuve, à montrer et à utiliser photos films et enregistrements de son bateau ou de lui-même, et à utiliser sans compensation son image sur tous les matériaux liés à l'épreuve.

14. Informations

Secrétariat de la SRVA 31 rue des marquisats Annecy
Tél 0450454839 / Fax 0450456464 / cfiht@srva.info
JM Carraz 0608747567 / jm-carraz@wanadoo.fr

15. Hébergements

- OT d'Annecy 0450450033 info@annecytourisme.com
- Hôtel Mandallaz 0450455174 annecy.comfort-hotel@wanadoo.fr
- Auberge de jeunesse 0450453319 (proche SRVA)
- Camping Semnoz 0450686028 info@aubergelesemoz.com (proche SRVA)